

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

11 juillet 2016

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 6
Votants : 7
Pouvoir : 1

Absents, Messieurs : BALOURDET Patrice, GIOVANNI Philippe et WEBER Patrice

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Monsieur ROUSSINET Jérôme

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1316 /2016

Objet :

DM sur budget

**Subvention
exceptionnelle ASCJ**

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la délibération n° 1313-2016, faisant référence à l'organisation de la 2ème brocante dans la commune organisée par l'ASCJC, qu'il est nécessaire de transférer les bénéfices en résultant, comme suit :

Produit des emplacements relatifs à l'occupation du domaine public : 244€ à encaisser au 70321 et à reverser sous forme d'une subvention exceptionnelle (au 6574) à l'ASCJC.

Section de fonctionnement :

Chapitre Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
703 70321	-244€			+244€
65 6574		+244€	-244€	
Total		0€		0€

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant le budget de l'exercice

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 21 juillet 2016.

Le Maire

J. ROUSSINET